

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le huit septembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CINTRAT, Maire.

Etaient présents : Mmes MM. Patrick CINTRAT – Claude PIOCHON - Paule HASLÉ - Jeannine MARCHASSEAU - Flavien THELISSON – Yannick BARRIOS - Philippe CHANDONNAY -- Lionel ROUZEAU – Isabelle ALEXANDRE - Agnès PRUNET – François LECHRIST.

Absentes excusées : **Virginie BOIREAU** qui a donné pouvoir à Patrick CINTRAT – **Stéphanie MARCEUL** qui a donné pouvoir à Isabelle ALEXANDRE - Jean-Marc CHAHINIAN

Absente : Christine GAUDRON

Mme Paule HASLÉ a été désignée secrétaire de séance

N° 1-09.2016 – OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUILLET

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 juillet 2016, transmis à l'ensemble des membres, ne soulevant aucune objection, est adopté à la majorité des membres présents et représentés, dans la forme et la rédaction proposées.

N° 2-09.2016 - OBJET : REMBOURSEMENT POUR ACQUISITION D'UNE ARMOIRE AU PROFIT DE LA MAISON DES ÉCRITURES

Le Maire, expose qu'il était nécessaire d'équiper d'une armoire, le logement d'accueil réhabilité par la Commune et mis à la disposition de la Maison des Ecritures pour le logement de résidence de l'écrivain. Cette dernière ayant fait l'avance financière de cette acquisition pour un montant de 180,00 €, il y a lieu de procéder à son remboursement. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reverser à l'Association « La Maison des Ecritures » la somme de 180,00 € correspondant à la dépense effectuée et autorise le maire, ou son représentant, à mandater cette dépense.

N° 3-09.2016 - OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON MÉDICALE

Le Maire rappelle la procédure de consultation adaptée réalisée en juin 2016 en vue des travaux d'aménagement d'une Maison médicale, Place du Mail, comprenant 11 lots. Le Conseil municipal, vu l'ouverture des plis du 22 juillet 2016 et le rapport d'analyse des offres, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ATTRIBUE les marchés de travaux des lots suivants aux entreprises retenues :

N° et intitulé des lots	Entreprises retenues	Montant HT en euros
1 - Maçonnerie	BATI RACAN ZA la Métairie 37370 Neuvy-le-Roi	103 848.91
2 - Étanchéité	Société MESSSENT 171 rue de la Bugellerie 86000 POITIERS	10 548.06
3 - Charpente	Abadie SARL ZA de Chatenay 37210 ROCHECORBON	7 290.82
4 - Couverture	Société CRETÉ 63 Avenue du Danemark 37100 TOURS	45 912.27

5 - Menuiserie Alu	GSA 5 ZA de Chatenay 1 Rue des Compagnons 37210 ROCHECORBON	29 636.00
6 - Menuiserie Bois	Pas d'offres	
7 - Plâtrerie-Plafonds	Entreprise DHOMMÉE 1 Impasse du Dépôt 86200 LOUDUN	64 505.25
8 - Carrelage	MAGALHAES Les Grands Champs 37390 CHANCEAUX S/CHOISILLE	21 989.00
9 - Electricité	BIGOT ZA Croix Boissée 1-3 Rue Cuper 41000 BLOIS	25 951.23
10 – Plomberie-Chauffage	SARL AXICLIM ZAC du Cormier 72230 MULSANNE	49 480.22
11 - Peinture	Entreprise REVEAU 1 Chemin de la Faulx Les Vallées 37510 BALLAN MIRÉ	12 300.00

Soit un total de **371 461,76 € H.T.** et de **445 754,11 € T.T.C.**

- DÉCLARE le lot n° 6 « Menuiserie Bois » infructueux, DONNE pouvoir au maire pour lancer une procédure de marché négocié et pour ATTRIBUER le lot n° 6 à l'Entreprise qui sera déclarée la moins-disante

- AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer tous les marchés et documents relatifs à ce dossier, à la réalisation et au suivi des travaux.

4 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Compte tenu du manque d'information, cette question est reportée.

N° 5-09.2016 – OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES RACAN POUR LA GESTION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE L'ÉCOLE DES TILLEULS ET POUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Maire rappelle que la Commune a confié à l'Association Familles Rurales Racan de Saint-Paterne-Racan, la gestion des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2015/2016. Il est proposé de renouveler cette convention pour l'année scolaire à venir et d'y inclure les accueils périscolaires (anciennement garderie).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DÉCIDE de confier à nouveau, à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 et pour un an, à l'Association Familles Rurales Racan, domiciliée à Saint-Paterne-Racan (37370), la gestion des Temps d'Activités Périscolaires ainsi que les accueils périscolaires ;

- ACCEPTE le budget prévisionnel de l'Association, TAP + Péri scolaire, basé sur un coût annuel estimé à 44 600,00 € avec une participation de la Commune estimée à 21 000 € ;
- ACCEPTE la mise à disposition des locaux scolaires (garderie + salle informatique) et de bâtiments communaux (salle de motricité, salle de spectacles A. Moisant, salle de réunion de la Bibliothèque, salle Boulay ou gymnase) ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention qui définira les engagements des deux parties ainsi que l'avenant n° 1 pour la mise à disposition des locaux.

L'association Familles Rurales Racan devra fournir à la Commune un bilan détaillé à la fin de chaque exercice ainsi qu'un bilan des objectifs fixés dans le cadre du PEDT de la Commune de Neuvy-le-Roi.

**N° 6-09.2016 DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL
POUR DIVERSES MISSIONS CULTURELLES**

**(Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes EN
APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-1° ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré ; à l'unanimité des membres présentés et représentés,

DÉCIDE

- La création à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour une année, d'un emploi de coordonnateur de la salle de spectacles Armand Moisant contractuel relevant de la catégorie B, à temps non complet, à raison de 14 heures par semaine pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Organisation générale, gestion du planning, coordination des actions communes avec les associations, programmation cinéma et encadrement des bénévoles,
- Programmation saison culturelle avec l'adjointe en charge du service culturel (sélection des spectacles, gestion des contrats,)
- Gestion des spectacles (billetterie, etc...).
- Administration (contrats, Sacem, SACD, contrôle des factures avant remise au service comptabilité) et communication (Presse, affiches, etc...)

- Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 1 an compte tenu du manque de lisibilité sur un long terme dû à la fusion en cours des Communautés de Communes et de leurs compétences distinctes. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une formation et/ou d'une expérience dans le domaine de la programmation et la gestion des spectacles, de capacités rédactionnelles, de la maîtrise des outils informatiques, du sens de l'organisation, de qualités relationnelles et du sens du service public, de polyvalence, de dynamisme et d'autonomie et être titulaire du permis B. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B par référence à l'indice brut 438.

7 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ : ÉTAT – COFIROUTE – NEUVY-LE-ROI

Cette question est reportée.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part aux élus d'une invitation pour l'inauguration du centre de tri des ordures ménagères à Saint Antoine du Rocher.

Il informe également le Conseil de l'état d'usure du parquet de la salle de spectacles Armand Moisant, à l'endroit du passage des roues qui permettent de mouvoir les gradins. La commune a un contrat d'entretien avec la société qui a construit ces gradins, mais celui-ci ne prend pas en compte les réparations. Il est décidé de contacter d'autres sociétés pour avoir des devis. Paule HASLÉ se charge de demander à Martial GADIN.

Par ailleurs après 11 ans d'utilisation les tissus des sièges se dégradent. Paule HASLÉ fait remarquer qu'il existe des housses de rechange.

Monsieur le Maire fait part d'une proposition de construction de logements sociaux et rappelle que la commune en possède plus de 60. Les élus décident de ne pas se positionner pour l'instant.

Patrick CINTRAT rend compte de la réunion qui a eu lieu le mercredi 1^{er} septembre avec Mme SEMART d'AGEVIE. Suite à l'étude qui a été menée depuis début 2016 sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Pays de Racan, une proposition est faite pour la construction/rénovation de 8 à 10 logements locatifs à l'échelle du territoire avec 4 localisations potentielles : Saint Christophe sur le Nais : à proximité de l'EHPAD, Saint Patern Racan en centre bourg à proximité des commerces, Neuvy le Roi en centre bourg à proximité des commerces et Chemillé sur Dème à proximité de l'EHPAD,. le public visé regroupe les personnes qui souffrent d'isolement suite à l'arrêt de la conduite, ou à un veuvage, les personnes qui ne se sentent plus en sécurité dans leur logement (peur de devoir assumer seul un problème, problème de mobilité, isolement géographique – absence de voisins...), ou les personnes qui trouvent que leur habitat ne leur est plus adapté, le lien social étant au cœur du dispositif. A Neuvy-le-Roi, le bâtiment qui héberge le centre de tri de la Poste (d'environ 80m²), propriété de la commune a été identifié comme candidat pour accueillir 2 logements avec jardin, le centre de tri devant déménager pour la zone du Vigneau en 2017.

La partie travaux et gestion immobilière serait prise en charge par un bailleur social.

Paule HASLÉ suggère au vu des devis pour la maison médicale et du projet de mise à disposition du centre de tri et avant la fusion avec la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles de demander au Conseil Communautaire une rallonge de la subvention de 65 000€ à 100 000 €, ce qu'approuvent les membres du conseil.

- Monsieur le Maire revient sur le projet de fusion des Communautés de communes Gâtine et Choisilles et Pays de Racan pour informer le conseil du résultat des votes de l'ensemble des communes concernées. La majorité des Communes, représentant la majorité des habitants, s'est prononcée en faveur de la fusion. Le nom du nouveau territoire et le choix de son siège n'ayant pas obtenu de majorité qualifiée, le Préfet a décidé d'associer les 2 noms Gâtines et Choisilles Pays de Racan et d'utiliser les locaux de Gâtine et Choisilles présentés comme pouvant accueillir l'ensemble du personnel et des élus. La fusion prendra effet au 1^{er} janvier 2017.
- Patrick CINTRAT fait part de son refus de discuter avec les élus de Gâtine et Choisilles avant le mois de janvier. Il souhaite par ailleurs que le personnel du territoire Pays de Racan puisse rester quelques temps sur place.
- Paule HASLÉ informe le conseil que l'animation zéro phyto initialement prévue dans le village le 24 juin, jour du pot de départ d'Alice Charon, n'ayant pas eu de succès elle sera proposée à nouveau le samedi 22 octobre de 10h à 12h. Le rendez-vous sera devant la mairie.

- Paule HASLÉ fait part également de la tenue du 1^{er} comité de pilotage de l'Agenda 21 qui a eu lieu le mardi 6 septembre. Elle précise que le compte-rendu sera mis en ligne sur intranet prochainement.
- Elle ajoute, toujours dans le cadre de l'Agenda 21, qu'un comité des citoyens aura lieu le mardi 27 septembre à 20h30 à Villebourg. Enfin, un comité avec les élus aura lieu à Saint Aubin le 4 octobre.
- Paule HASLÉ poursuit en mentionnant un projet de cuisine centrale (pour la restauration scolaire) sur lequel Jeanine MARCHAISSEAU et elle-même vont se renseigner.
- Paule HASLÉ fait part d'une demande d'autorisation de la part du graphiste M. LONDERO d'installation d'un cellophane sur le mail -comme ça avait été le cas l'an passé- pour la journée d'ouverture des ateliers le 1^{er} octobre prochain.
- Paule HASLÉ informe de la demande de la nouvelle principale du collège, Mme Pascale LARDUINAT pour la mise à disposition de la salle Armand Moisant pour une représentation théâtrale « La caravane des poètes » devant avoir lieu le 17 octobre. Il est précisé que la convention entre la commune et le collège n'a jamais été signée par l'ancienne principale Mme Françoise MASSE. Les membres du conseil donnent leur accord de principe, en précisant toutefois que les lieux, prêtés gracieusement et sans l'aide du régisseur doivent être rendus propres.
- Paule HASLÉ continue en informant de la fin du service civique de Manon ARMEROULT animatrice à la bibliothèque et qui apportait un véritable support aux bénévoles.
Elle propose qu'on renouvelle ce genre de contrat d'une durée de 8 mois à raison de 20h par semaine et pour un coût d'environ 100€ par mois, à partir du 1^{er} Novembre 2016.
Par ailleurs, Marie-Aline Godot va établir un projet d'établissement pour la bibliothèque, ce qui n'a jamais été fait.
Le cas des employés (CCPR) qui empruntent des ouvrages dans le cadre de leur fonction est évoqué et il est décidé dans le cadre de la mutualisation des bibliothèques du territoire, d'offrir une carte par commune, avec une limitation à 10 du nombre d'ouvrages empruntés.
- Enfin Paule HASLÉ présente la plaquette de la Compagnie Swimming Pool, qui propose un spectacle original de cordistes sur les châteaux d'eau. Celui de Neuvy le Roi n'est pas adapté et elle propose de transmettre l'information à la Communauté de Communes.
- Flavien THELISSON rend compte du forum des associations qui a eu lieu le samedi 3 septembre salle Boulay et qui s'est bien passé. Il a été sollicité par plusieurs associations :
 - - le club d'athlétisme qui voit son nombre d'adhérents augmenter, pour le stockage du matériel.,
 -
 - -le club de foot qui souhaite réinvestir l'ancien terrain d'honneur et demande son entretien (aération par sablage, arrosage...) Patrick CINTRAT répond que dans les deux cas, c'est du ressort du Conseil Communautaire.
 - - le club de tennis qui informe que le terrain extérieur appartenant à la commune s'altère et devient dangereux. Lionel ROUZEAU précise qu'il a été refait il y a 18 ans.
 - - la MFR qui propose de faire un marché de Noël commun avec l'Atelier créatif, sur la place des déportés.
- François LECHRIST demande si pour les journées du patrimoine la commune organise quelques visites. Monsieur le Maire lui répond que depuis 2 ans la commune n'a rien fait ce jour-là.

- Isabelle ALEXANDRE informe que l'association des amis du livre, ne reçoit pas les différentes convocations. Flavien THELISSON lui rappelle que le siège social de l'association est situé à la mairie, comme c'est le cas pour plusieurs autres à Neuvy.
- Philippe CHANDONNAY demande ce qu'il en est de l'achat de la bande de terrain devant permettre la mise en place de la déviation. Claude Piochon lui répond que le bornage a été fait. Jeannine MARCHAISSÉAU précise qu'elle est allée discuter avec les gens du voyage qui s'y étaient installés et qui sont partis le lendemain.
- Lionel ROUZEAU suggère qu'une signalétique soit posée sur le nouveau véhicule électrique de la commune afin de le rendre visible de tous. Paule HASLÉ propose de mentionner le caractère électrique du véhicule et Agnès PRUNET demande que le nom de la commune figure de manière lisible.
- Claude Piochon mentionne les réunions prochaines avec l'ARS, pour la station de pompage, avec Cégélec et avec le Satèse (le 27 septembre).

La séance est levée à 23h00.